

24 juil 2020 -15:24

Appartient à Conseil des ministres du 24 juillet 2020

ONSS : délais de paiements pour les cotisations dues pour le 3e et le 4e trimestre 2020

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à permettre à l'Office national de sécurité sociale d'accorder des délais de paiements pour les cotisations dues pour le troisième et quatrième trimestre 2020 sans application de sanctions.

L'avant-projet de loi vise à prolonger la mesure des plans de paiements amiables "particuliers" d'application pour les employeurs qui sont impactés par les conséquences socio-économiques du coronavirus pour le troisième et le quatrième trimestre 2020

L'avant-projet prévoit que les employeurs, qui connaissent de graves difficultés économiques en raison de la crise corona, peuvent demander des plans de paiements amiables pour les cotisations sociales des troisième et quatrième trimestres 2020. Dans ce cas, aucune sanction ne sera infligée si les avances de ces trimestres sont payées en retard.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be